

The first part of the paper discusses the importance of the research and the objectives of the study. It highlights the need for a comprehensive understanding of the subject matter and the role of the researcher in this process. The second part of the paper delves into the methodology used, detailing the data collection methods and the analytical techniques employed. This section is crucial for ensuring the reliability and validity of the findings. The third part of the paper presents the results of the study, which are discussed in the context of the research objectives and the existing literature. Finally, the paper concludes with a summary of the findings and some suggestions for future research.

PROGRAMME 231

VIE ÉTUDIANTE

MINISTRE CONCERNÉ : GILLES DE ROBIEN, MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	130
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	132
Présentation du programme et des actions	136
Objectifs et indicateurs de performance	142
Justification au premier euro	147
Opérateurs	159
Analyse des coûts du programme et des actions	163

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Jean-Marc MONTEIL

Directeur général de l'enseignement supérieur

Responsable du programme n° 231 : Vie étudiante

Le système d'aide sociale relevant de la responsabilité du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, fondé sur le principe de responsabilité des familles à l'égard de leurs enfants, a pour objectif de donner à tous les étudiants les mêmes chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

Il s'est constitué en accompagnement de l'augmentation des effectifs étudiants qui ont doublé au cours des vingt dernières années en s'articulant, d'une part, autour d'aides financières que perçoivent désormais 30% des étudiants issus pour l'essentiel des familles les plus modestes et d'autre part, sur un ensemble de dispositifs améliorant leurs conditions de logement et de restauration, de santé, de travail et les soutenant dans leurs engagements et leur vie citoyenne.

De plus, afin de permettre aux étudiants en situation de handicap de poursuivre leurs études, des moyens particuliers sont mis en oeuvre dans les établissements d'enseignement supérieur. A partir de la rentrée 2006, des mesures nouvelles s'inscrivant dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » viendront renforcer les actions pour favoriser l'intégration et le déroulement des études des étudiants handicapés.

Le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) et les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) sont les principaux opérateurs de ce programme. Ils ont pour mission de faciliter les conditions de vie et de travail des étudiants. A ce titre, leurs principaux champs d'action sont les bourses, les aides sociales, la restauration et le logement. En matière de logement, le réseau contribue directement à la mise en oeuvre des orientations définies dans le plan Anciaux : il finance l'équipement et l'ameublement des nouveaux logements et il participe au financement des réhabilitations.

Un récent rapport du député Laurent Wauquiez propose un certain nombre de mesures destinées à simplifier le système d'aides actuel et à le rendre plus efficace. Une concertation a été ouverte sur l'ensemble des préconisations contenues dans ce rapport. Une synthèse des résultats de cette concertation servira de base de réflexion pour conduire l'évolution du système d'aides financières aux étudiants.

Enfin, l'effort de démocratisation n'est pas réductible au système d'aides sociales et l'amélioration des conditions de démocratisation de l'enseignement supérieur nécessite d'agir sur d'autres leviers, tels que les processus d'information et d'orientation, l'amélioration des taux de réussite notamment en premier cycle, la diversification des publics accueillis en filières sélectives, toutes actions relevant du programme « formations supérieures et recherche universitaire ».

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Promouvoir une égale probabilité d'accès des différentes classes sociales aux formations de l'enseignement supérieur

- INDICATEUR 1.1 : Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale.
- INDICATEUR 1.2 : Evolution de la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants selon le niveau de formation.
- INDICATEUR 1.3 : Taux de réussite des boursiers par rapport aux non-boursiers

-INDICATEUR 1.4 : Taux de paiement des bourses sur critères sociaux pour les mois de novembre et de décembre.

■ **OBJECTIF 2 : Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts**

-INDICATEUR 2.1 : Répartition de la couverture des besoins en logements.

-INDICATEUR 2.2 : Bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration relevant du réseau des oeuvres

-INDICATEUR 2.3 : Coût de fonctionnement par lit en gestion directe et par repas

■ **OBJECTIF 3 : Développer la prévention dans le domaine de la santé**

-INDICATEUR 3.1 : Nombre d'universités sans fumée et sans tabac

■ **OBJECTIF 4 : Encourager l'engagement des étudiants et le développement des activités sportives et culturelles**

-INDICATEUR 4.1 : Taux de participation étudiante aux élections universitaires (universités, CROUS, ...).

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME ET DES DÉPENSES FISCALES ASSOCIÉES

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Aides directes		22 455 145	1 411 772 767	7 048 980	1 441 276 892	5 000 000
02 Aides indirectes		222 485 814	6 472 425		228 958 239	
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	73 000 068	33 603 373	5 369 066		111 972 507	
04 Pilotage et animation du programme		64 579 066			64 579 066	
Totaux	73 000 068	343 123 398	1 423 614 258	7 048 980	1 846 786 704	5 000 000

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Aides directes		22 455 145	1 411 772 767	7 048 980	1 441 276 892	5 000 000
02 Aides indirectes		222 485 814	6 472 425		228 958 239	
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	73 000 068	33 603 373	5 369 066		111 972 507	
04 Pilotage et animation du programme		64 579 066			64 579 066	
Totaux	73 000 068	343 123 398	1 423 614 258	7 048 980	1 846 786 704	5 000 000

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Aides directes		22 455 145	1 346 976 504	7 048 980	1 376 480 629	6 000 000
02 Aides indirectes		226 065 820	1 147 419		227 213 239	
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	44 173 405	27 129 350	4 287 389		75 590 144	
04 Pilotage et animation du programme		59 128 953	1 500		59 130 453	
Totaux	44 173 405	334 779 268	1 352 412 812	7 048 980	1 738 414 465	6 000 000

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Aides directes		22 455 145	1 346 976 504	7 048 980	1 376 480 629	6 000 000
02 Aides indirectes		226 065 820	1 147 419		227 213 239	
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	44 173 405	27 129 350	4 287 389		75 590 144	
04 Pilotage et animation du programme		59 128 953	1 500		59 130 453	
Totaux	44 173 405	334 779 268	1 352 412 812	7 048 980	1 738 414 465	6 000 000

Vie étudiante

Programme n° 231 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007
Titre 2. Dépenses de personnel		44 173 405	73 000 068		44 173 405	73 000 068
Rémunérations d'activité		28 664 749	46 129 129		28 664 749	46 129 129
Cotisations et contributions sociales		15 260 098	26 620 281		15 260 098	26 620 281
Prestations sociales et allocations diverses		248 558	250 658		248 558	250 658
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		334 779 268	343 123 398		334 779 268	343 123 398
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		3 000 000	3 000 000		3 000 000	3 000 000
Subventions pour charges de service public		331 779 268	340 123 398		331 779 268	340 123 398
Titre 6. Dépenses d'intervention		1 352 412 812	1 423 614 258		1 352 412 812	1 423 614 258
Transferts aux ménages		1 348 123 923	1 412 920 186		1 348 123 923	1 412 920 186
Transferts aux autres collectivités		4 288 889	10 694 072		4 288 889	10 694 072
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		7 048 980	7 048 980		7 048 980	7 048 980
Prêts et avances		7 048 980	7 048 980		7 048 980	7 048 980
Totaux hors fonds de concours prévus		1 738 414 465	1 846 786 704		1 738 414 465	1 846 786 704
Fonds de concours		6 000 000	5 000 000		6 000 000	5 000 000
Totaux y compris fonds de concours prévus		1 744 414 465	1 851 786 704		1 744 414 465	1 851 786 704

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES²

DÉPENSES FISCALES D'ÉTAT DONT L'OBJET PRINCIPAL CONTRIBUE AU PROGRAMME

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure		Résultat estimé pour 2005	Évaluation pour 2006	Évaluation pour 2007
110238	Crédit d'impôt à raison des intérêts des prêts souscrits entre le 1er septembre 2005 et le 31 décembre 2008 en vue du financement de leurs études par les personnes âgées de vingt-cinq ans au plus	-	1	5
110242	Réduction d'impôt pour frais de scolarité dans l'enseignement supérieur	160	160	165
120132	Exonération des salaires perçus par les jeunes exerçant une activité pendant leurs congés scolaires ou universitaires	-	30	30

DÉPENSES FISCALES CONTRIBUANT AU PROGRAMME SANS QUE CE SOIT LEUR OBJET PRINCIPAL

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure		Résultat estimé pour 2005	Évaluation pour 2006	Évaluation pour 2007
120109	Exonération du salaire des apprentis	190	200	220
120110	Exonération des indemnités de stage en entreprise versées aux élèves et étudiants	30	30	30
410102	Exonération de la taxe sur les salaires afférente au personnel des cantines	20	1	1
730207	Taux de 5,5 % pour les recettes provenant de la fourniture des repas par les cantines d'entreprises ou d'administrations, ainsi que pour les repas livrés par des fournisseurs extérieurs aux cantines, scolaires et universitaires notamment, qui restent exonérées de TVA	730	750	780

2 Les dépenses fiscales sont décrites dans le tome II de l'annexe au projet de loi de finances intitulée « Évaluation des voies et moyens ». Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier et précisées dans le projet annuel de performances. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure, la lettre « à » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de cette annexe, mais figure en revanche dans le tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens ». Le cas échéant, les dépenses fiscales sur impôts locaux relatives au programme sont présentées dans un autre tableau. La catégorie de « dépenses fiscales sur impôts locaux », introduite pour la première fois dans les Bleus du PLF 2007, élargit la notion de « dépense fiscale » à certaines mesures présentant un impact direct sur les ressources et les charges de l'État (mesures applicables aux impôts directs locaux compensées par l'État, et dégrèvements d'impôts directs locaux).

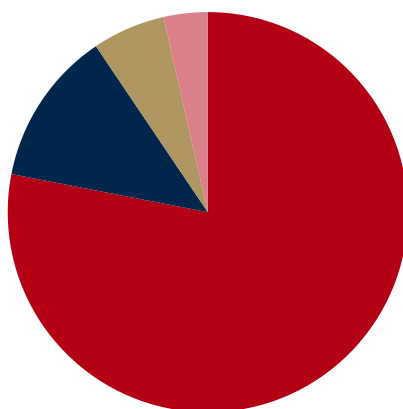
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Aides directes	1 441 276 892	1 441 276 892
02	Aides indirectes	228 958 239	228 958 239
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	111 972 507	111 972 507
04	Pilotage et animation du programme	64 579 066	64 579 066
Totaux		1 846 786 704	1 846 786 704

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2007

- Action n°01 (78,04%)
- Action n°02 (12,40%)



- Action n°03 (6,06%)
- Action n°04 (3,50%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme concourt à la promotion de l'égalité des chances, objectif majeur de l'enseignement supérieur. Un ensemble d'aides favorisant l'accès à l'enseignement supérieur, le déroulement des études mais aussi les conditions de vie des étudiants comme celles de la réussite de leur insertion professionnelle est ainsi dédié à cet objectif.

Ainsi, l'effort des pouvoirs publics porte d'une part sur la mise en place d'un système d'aide sociale performant et juste, visant à aider en priorité les étudiants issus des familles les plus modestes, d'autre part sur des moyens permettant aux étudiants handicapés de poursuivre leurs études.

Par ailleurs, ce programme promeut un suivi sanitaire efficace de la population étudiante et encourage le développement des pratiques des activités sportives et culturelles et l'engagement dans la vie démocratique associative.

Les moyens consacrés à l'aide sociale en faveur des étudiants inscrits dans les filières de l'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (y compris les classes préparatoires aux grandes écoles et les sections de techniciens supérieurs) se décomposent en deux parties :

- les moyens financiers alloués directement aux étudiants : bourses, secours d'études et prêts d'honneur.
- les moyens finançant des services destinés aux étudiants : actions menées en faveur du logement, de la restauration des étudiants et des aides médicales et socio-éducatives.

Opérateurs

Les principaux opérateurs de ce programme sont le centre national ainsi que les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS et CROUS, établissements publics à caractère administratif) et les établissements d'enseignement supérieur (établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel).

Ainsi, le CNOUS et les CROUS ont pour mission :

- d'améliorer et de faciliter les conditions de vie et de travail des étudiants qui fréquentent les établissements d'enseignement supérieur en France ;
- d'accueillir les étudiants étrangers et de favoriser la mobilité en Europe.

Les principaux champs d'action de ces établissements sont : le logement, la restauration, les bourses et les aides sociales, la culture, les emplois temporaires, l'ouverture sur l'international. Les CROUS gèrent notamment le dossier social étudiant (DSE) qui permet aux étudiants d'effectuer simultanément leur demande de bourse et de logement en accédant à un guichet unique sur internet.

La prévention dans le domaine de la santé ainsi que les activités sportives, culturelles, associatives sont développées au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Pilotage

Le pilotage repose notamment sur les contrats entre l'Etat et ses opérateurs. Ils précisent les objectifs et les engagements des parties. Des indicateurs associés permettent d'en suivre la réalisation.

Le responsable du programme est le directeur général de l'enseignement supérieur.

Actions

Le programme est structuré en quatre actions : - action 1: Aides directes ; - action 2 : Aides indirectes ; - action 3 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives ; - action 4 : Pilotage et animation du programme.

L'action « **Aides directes** » concerne les bourses d'études mais également les prêts d'honneur, et l'allocation unique d'urgence qui intègre le Fonds de Solidarité Universitaire (FSU).

Les bourses d'enseignement supérieur sont destinées à favoriser l'accès aux études supérieures des étudiants dont la situation familiale ou matérielle peut constituer un obstacle à une poursuite d'études. Ces aides sont attribuées pour suivre des formations publiques ou privées habilitées à recevoir des boursiers du ministère chargé de l'enseignement supérieur et sont accordées par les recteurs d'académie, après instruction des dossiers par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Les crédits de l'action « **Aides indirectes** » financent le fonctionnement et la réhabilitation des cités et des restaurants universitaires. Les rémunérations des personnels des CROUS qui concourent à la réalisation de cette action sont reprises ici.

L'action « **Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives** » couvre le secteur de la santé, financement des services de médecine préventive et de promotion de la santé (SMPPS), et le secteur des activités

Vie étudiante

Programme n° 231 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

socio-culturelles des étudiants, financement d'une partie des activités culturelles étudiantes, des services (inter-)universitaires des activités physiques et sportives (S(I)UAPS) ainsi que le subventionnement aux associations étudiantes.

L'action « **Pilotage et animation du programme** » reprend les crédits du CNOUS pour la rémunération de ses personnels administratifs et son fonctionnement propre, ainsi que des actions spécifiques menées en direction du réseau des œuvres universitaires et scolaires (informatisation, formation continue, œuvres sociales, communication) ainsi que ceux de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE).

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Aides directes
- ACTION n° 02 : Aides indirectes
- ACTION n° 03 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives
- ACTION n° 04 : Pilotage et animation du programme

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01 78 %
Aides directes

Le dispositif d'aides sociales aux étudiants est destiné à permettre à ceux-ci d'entreprendre des études du baccalauréat au master auxquelles ils auraient été contraints de renoncer sans cette aide. Ce dispositif est principalement fondé sur une logique de rattachement de l'étudiant à sa famille et d'aide complémentaire à celle que la famille est en mesure d'apporter.

Le dispositif des aides directes allouées aux étudiants, dont les crédits sont repris dans cette action, est le suivant :

- **Les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux**, réparties en 6 échelons (de 0 à 5), sont attribuées en fonction des ressources et des charges des parents ou du tuteur légal appréciées par rapport à un barème national.
- **Les bourses de mérite** : pour renforcer la démocratisation de l'enseignement supérieur, les bourses de mérite ont été mises en place afin de permettre aux étudiants issus de milieux modestes d'accéder dans de bonnes conditions à certaines formations supérieures : école nationale d'administration (ENA), école nationale de la magistrature (ENM), grandes écoles scientifiques, études médicales (1^{er} et 2nd cycle). Les bénéficiaires doivent être titulaires du baccalauréat mention «très bien» à la session immédiatement antérieure à l'inscription dans l'enseignement supérieur et être éligibles à une bourse sur critères sociaux.

Le dispositif de bourses de mérite est conforté pour l'année universitaire 2006-2007. Toutefois, pour donner un nouvel élan à la politique d'égalité des chances, un programme plus ambitieux est étudié pour la rentrée 2007 visant à élargir le champ des formations concernées et à renforcer l'équité du dispositif tout en lui conservant l'objectif de la promotion de l'excellence pour les étudiants de condition modeste.

- **Les bourses sur critères pédagogiques** sont accordées en fonction de critères universitaires et sociaux. On distingue deux catégories de bourses :

- les bourses sur critères universitaires attribuées aux étudiants préparant les diplômes d'études approfondies (DEA), d'études supérieures spécialisées (DESS) et de master recherche et professionnel (3^{ème} et 4^{ème} semestres) ou l'agrégation,

- les bourses de service public attribuées aux étudiants qui suivent certaines préparations à des concours externes de recrutement de la fonction publique et de la magistrature,

- **Les allocations d'études** permettent de répondre à des situations particulières, notamment des situations de rupture familiale, jusque là non prises en compte dans le cadre du dispositif boursier.

• **L'allocation unique d'urgence** englobe le fonds de solidarité universitaire (FSU) et la part sociale du FSDIE. Dans le cadre de la mission confiée aux Œuvres Universitaires d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants, l'allocation unique d'urgence apparaît comme un outil privilégié permettant d'apporter rapidement une aide financière personnalisée à des étudiants momentanément en difficulté.

- **Les prêts d'honneur** sont accordés aux étudiants non boursiers. Exempts d'intérêt, remboursables au plus tard dix ans après la fin des études, ils sont attribués par un comité académique spécialisé selon la situation sociale du candidat dans la limite des crédits prévus à cet effet.

Enfin, pour soutenir des actions engagées par les établissements de l'enseignement supérieur pour développer l'égalité des chances, ce programme prévoit un dispositif incitatif dédié au soutien de projets des établissements d'enseignement supérieur mettant en œuvre des mesures spécifiques visant à l'amélioration des taux de réussite en 1^{er} cycle.

Le gouvernement a demandé au député Laurent Wauquiez un rapport sur l'ensemble du dispositif des aides sociales aux étudiants. Remis à l'été 2006, ce rapport comporte une série de propositions dont une est mise en œuvre à la rentrée 2006 : une nouvelle aide destinée aux étudiants boursiers sur critères sociaux pour faire face aux frais engendrés par une première installation hors du domicile familial. Au premier semestre de l'année universitaire 2006-2007, le gouvernement tirera le bilan de la nouvelle aide à l'installation. De plus, un audit de modernisation a été conduit par l'inspection générale des finances et par l'inspection générale de l'administration de l'Education nationale et de la Recherche (IGAENR) afin de rationaliser le système de gestion des bourses. Sur ces bases, une rénovation du dispositif d'aides sociales aux étudiants pourra être conduite.

ACTION n° 02 12,4 %
 

Aides indirectes

Cette action concerne le logement étudiant, la restauration universitaire ainsi que le transport des étudiants (voyages de port à port pour les étudiants boursiers des DOM).

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires est un des principaux acteurs de la politique du logement étudiant et de la restauration universitaire :

- La restauration universitaire poursuit une mission de service public et de santé publique en offrant des prestations équilibrées à prix réduit. A ce titre, elle intéresse l'ensemble de la communauté universitaire et contribue à la qualité de vie sur les sites. Les étudiants issus de tous les milieux ont la possibilité de prendre à l'extérieur de chez eux deux repas par jour pour un prix par repas de 2,75 € (prix du ticket des restaurants universitaires de la rentrée 2006).
- Le logement étudiant : la question du logement étudiant s'inscrit principalement dans un contexte de développement de la mobilité (intra-nationale) des étudiants, de l'objectif d'accueil d'un nombre accru d'étudiants étrangers et des enjeux de l'aménagement du territoire universitaire. La politique menée en faveur du logement étudiant, définie à la suite du Plan « Anciaux », s'appuie sur des programmes de construction de résidences nouvelles et de réhabilitation des cités universitaires traditionnelles gérées par le réseau des œuvres universitaires et scolaires.

ACTION n° 03
6,1 %
 

Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives

La santé des étudiants constitue une dimension importante de l'intégration et de la réussite universitaires. Il convient donc d'assurer dans les meilleures conditions possibles le suivi sanitaire de la population étudiante, incluant une approche médico-psycho-sociale.

Le ministère chargé de l'enseignement supérieur s'efforce d'apporter des réponses aux difficultés d'adaptation et de santé que les étudiants peuvent rencontrer au cours de leur scolarité. A cet effet, les services de médecine préventive et de promotion de la santé (SMPPS) prennent une part de plus en plus active dans la réalisation de campagnes de prévention et d'éducation sanitaire portant sur le SIDA, les MST, le tabagisme et autres toxicomanies, la contraception, l'information dans les domaines de la nutrition et de la diététique.

Qui plus est, les SMPPS conduisent des actions souvent intégrées à l'enseignement visant à favoriser l'adaptation des étudiants en situation de difficultés psychologiques et proposent des prestations, individuelles (consultations médico-psychologiques...) ou collectives, de prise en charge du stress, de l'anxiété et de l'isolement.

L'intégration et la réussite des étudiants handicapés représentent également un enjeu de première importance qui se traduit par la mise en œuvre de moyens permettant d'assurer de meilleures conditions d'accueil et un suivi personnalisé de ces étudiants.

Par ailleurs, le temps des études doit être aussi celui de l'enrichissement de la personnalité et de l'exercice autonome de la citoyenneté : ainsi, il est important d'aider les étudiants à devenir acteurs de la vie culturelle universitaire en accompagnant notamment leurs projets artistiques et à développer les pratiques sportives. A ce titre, les établissements d'enseignement supérieur sont dotés de service d'activités physiques et sportives qui offrent de plus en plus une palette d'activités collectives ou individuelles très variées et correspondant aux attentes actuelles des étudiants. De même, il convient de susciter l'engagement des étudiants dans la vie associative et démocratique des établissements d'enseignement supérieur et des CROUS et de les encourager à y consacrer du temps.

Afin de mener à bien ces actions, les établissements d'enseignement supérieur, comme le réseau des œuvres universitaires et scolaires, disposent de crédits du ministère chargé de l'enseignement supérieur qui sont regroupés sur cette action.

ACTION n° 04
3,5 %
 

Pilotage et animation du programme

Les moyens de cette action sont ceux du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Ils correspondent au fonctionnement :

- du CNOUS, à savoir les rémunérations de ses personnels administratifs ainsi que son fonctionnement propre.

Le CNOUS et le ministère chargé de l'enseignement supérieur ont établi un contrat d'objectifs pour la période 2004-2007. Les axes stratégiques de ce contrat sont les suivants : amélioration et simplification du dispositif des aides sociales, renforcement des pôles logement et restauration et de la politique d'accueil international.

Dans ce cadre,

-les CROUS engageront des démarches qualité : celles-ci permettront de préciser les engagements réciproques du CROUS et de ses usagers en vue d'une amélioration des services offerts et d'une labellisation progressive des services ;

-des contrats spécifiques seront conclus entre les CROUS et les établissements d'enseignement supérieur (qui figureront en annexe aux contrats quadriennaux passés par les établissements d'enseignement supérieur et le ministère chargé de l'enseignement supérieur) ;

-le CNOUS, tête de réseau assurant des fonctions de pilotage, impulsera sur l'ensemble du réseau une modernisation de la gestion. Elle aura pour conséquence directe la rénovation des outils informatiques de manière à obtenir de véritables instruments d'analyse permettant la mise en place d'un contrôle de gestion efficace ;

•de l'observatoire de la vie étudiante (OVE) : cette instance, adossée au CNOUS, a pour mission de donner une information aussi complète et aussi détaillée que possible sur les conditions de vie des étudiants et sur leur rapport avec le déroulement des études, de manière à éclairer la réflexion politique et sociale et à aider à la prise de décisions.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Promouvoir une égale probabilité d'accès des différentes classes sociales aux formations de l'enseignement supérieur (du point de vue du citoyen)

Les études statistiques montrent que les chances de réussite pour l'enfant sont corrélées à la situation économique de sa famille. Par rapport à la répartition de la population active par catégories socio-professionnelles, les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être plus fortement représentés : toutes formations confondues, près d'un tiers des étudiants en université ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale (les cadres représentent près de 9 % de la population active, *source DEP et INSEE - recensement 1999 de la population - exploitation complémentaire*) et un sur dix est enfant d'ouvriers (les ouvriers représentent 19 % de la population active). Ce phénomène est accentué dans les classes préparatoires aux grandes écoles et les disciplines de santé où environ la moitié des étudiants est issue des catégories sociales les plus favorisées.

La poursuite d'études longues à l'université est plus encore le fait de jeunes dont les parents sont cadres supérieurs ou exercent une profession libérale : leur part passe de 30 % en 1er cycle à 37 % en 3ème cycle ; inversement, alors que les enfants d'ouvriers représentent 12 % des étudiants inscrits à l'université les deux premières années d'études, cette part est inférieure à 5 % en 3ème cycle.

Permettre la réussite de tous les étudiants, quelle que soit la situation économique de leur famille, constitue un objectif prioritaire.

Qui plus est, il est important que les étudiants boursiers puissent bénéficier le plus rapidement possible en début d'année universitaire de leur bourse d'enseignement supérieur. A l'heure actuelle, 90 % des étudiants perçoivent leur bourse avant la mi-décembre. L'objectif, à horizon 2010, est que ce pourcentage soit atteint avant la mi-novembre afin d'améliorer la qualité du service rendu aux étudiants.

INDICATEUR 1.1 : Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Employeurs, cadres, professions intermédiaires	%	78			78,5	78,5	80
Employés, Ouvriers	%	41			43	45	50
Ensemble des jeunes de 20-21 ans	%	55			55	56	60

Précisions méthodologiques : Pourcentage de jeunes suivant ou ayant suivi des études supérieures, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 20-21 ans en début d'année dont le père relève de telle ou telle catégorie socioprofessionnelle (nomenclature INSEE), calcul d'une moyenne annuelle.

Source des données : Enquête emplois INSEE

INDICATEUR 1.2 : Evolution de la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants selon le niveau de formation.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Equivalent "L" Ouvriers,employés	%	27,3		27	28,9	29,5	32
Equivalent "M" Ouvriers,employés	%	17		16,9	17,5	18	20
Equivalent "D" Ouvriers,employés	%	9,2		9,9	10,7	10,9	12

Précisions méthodologiques : Le niveau visé de chaque diplôme a été reclassé suivant le cursus L, M et D

Source des données : DEPP

Lecture : en 2004, les étudiants de pères ouvriers, employés représentent 27,3% des étudiants de niveau Licence, 17 % des étudiants de niveau Master et 9,2% des étudiants au niveau Doctorat.

INDICATEUR 1.3 : Taux de réussite des boursiers par rapport aux non-boursiers

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	Cible
(1)Ecart de taux de réussite en Licence	Points						
(1a)Taux de réussite des boursiers en Licence	%						
(1b)Taux de réussite des non boursiers en Licence	%						
(2)Ecart de taux de réussite en Master	Points						
(2a)Taux de réussite des boursiers en Master	%						
(2b)Taux de réussite des non boursiers en Master	%						

Précisions méthodologiques : Indicateur en cours de construction. Date de livraison PLF 2009. Ce délai est lié à la généralisation pour l'année universitaire 2006-2007 de la nouvelle version de l'application de gestion des aides sociales par les CROUS. Elle intègre dorénavant un numéro identifiant national pour chaque étudiant avec une codification par niveau d'études. En attendant, un indicateur provisoire pourra être proposé pour 2008 : il s'appuiera sur un échantillon d'établissements disposant du logiciel de gestion de la scolarité APOGEE et sur des enquêtes spécifiques.

Ecart a-b

a : nombre de diplômés d'une licence (ou master) boursiers rapporté au nombre d'inscrits boursiers en année terminale de cursus licence (ou master)

b : nombre de diplômés d'une licence (ou master) non boursiers rapporté au nombre d'inscrits non boursiers en année terminale de cursus licence (ou master)

Source des données : DEPP

INDICATEUR 1.4 : Taux de paiement des bourses sur critères sociaux pour les mois de novembre et de décembre.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Nombre	Nombre	370 659		364 419		-	-
pourcentage d'étudiants ayant reçu le 1er versement de leur bourse avant le 30/11	%	84,4		81,4	85	86	90
Nombre	Nombre	402 127		405 857		-	-
pourcentage d'étudiants ayant reçu le 1er versement de leur bourse avant le 30/12	%	91,5		90,7	93	94	96

NB : A partir de ce PLF, le taux de paiement des bourses prend en compte les boursiers sur critères sociaux (BCS), hors les boursiers à taux 0, et le nombre total de BCS est donné par l'enquête DEPP de mars de l'année N.

Source des données : CNOUS, DEPP.

OBJECTIF n°2 : Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts (du point de vue de l'usager et du contribuable)

Offrir des logements de bonne qualité à prix modéré

Le réseau des œuvres universitaires dispose d'un parc de près de 150 000 logements (chambres, studios) ; les coûts à la charge des étudiants sont faibles du fait du tarif de location modeste et de la possibilité pour ceux-ci de bénéficier des aides au logement (APL et ALS). L'objectif est d'assurer la répartition de l'offre la mieux adaptée à celle des besoins, et, en priorité, porter l'effort sur les académies ayant un nombre de places pour 100 boursiers inférieurs à 30.

Vie étudiante

Programme n° 231 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Offrir une restauration de qualité adaptée à la demande

Grâce à ses 800 points de restauration (restaurants gérés ou agréés, cafétérias), le réseau des œuvres sert environ 56 millions de repas par an. Il s'est engagé dans une stratégie visant à offrir des prestations de meilleure qualité et des conditions d'accueil améliorées. Le restaurant universitaire, même s'il ne contribue que partiellement à l'alimentation de l'étudiant, est par ailleurs un lieu privilégié où peut se diffuser l'information nutritionnelle. Une charte de qualité, des enquêtes de satisfaction, une approche par site et le partenariat avec les Universités doivent permettre d'augmenter la fréquentation.

Que ce soit en matière de logement ou de restauration, il convient de veiller à en assurer l'accessibilité aux étudiants handicapés.

Assurer aux étudiants et personnels étrangers de bonnes conditions d'accueil

Le développement de l'accueil d'étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur est accompagné par le réseau des œuvres universitaires et scolaires, tant en ce qui concerne le logement (31.000 étudiants étrangers logés), la restauration, les aides sociales que l'ensemble des services de la vie étudiante : l'objectif est d'améliorer qualitativement et quantitativement l'offre, et de maîtriser les coûts.

INDICATEUR 2.1 : Répartition de la couverture des besoins en logements.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
Nombre de places pour 100 étudiants boursiers	Nombre	30,8	30,3	30,5	30,4	30,5	31,2
Nombre d'académies ayant un nombre de places pour 100 boursiers < 30	Nombre	9	8	9	7	6	5
Nombre d'académies ayant un nombre de places pour 100 boursiers > 40	Nombre	7	7	6	7	7	7

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur présente la moyenne de l'offre CROUS pour les étudiants boursiers. Le nombre d'académies qui ne sont pas dans une fourchette moyenne permet de mesurer la disparité de l'offre et son évolution. La réalisation 2004 a été réajustée par rapport au PLF 2006.

Source des données : CNOUS/CROUS

INDICATEUR 2.2 : Bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration relevant du réseau des œuvres

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Note attribuée par les étudiants sur la qualité des restaurants universitaires	Note sur 5				3,6	3,7	4
Note attribuée par les étudiants sur la qualité des logements universitaires	Note sur 5				3	3,2	4

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est basé sur les enquêtes de l'OVE. L'enquête triennale mesure la satisfaction des étudiants sur 10 critères notés sur 5. Il est proposé à ce niveau de retenir la seule note d'ensemble. En 2003, les notes attribuées étaient : 3,5/5 pour la qualité des restaurants universitaires et 2,8/5 pour la qualité des logements.

Source des données : Observatoire de la étudiante (OVE)

INDICATEUR 2.3 : Coût de fonctionnement par lit en gestion directe et par repas

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2007 Cible
Coût de fonctionnement par lit en gestion directe et par repas (1)	€/lit	1819	1820	1839	1820	1820	1820

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2007 Cible
Coût du repas (2)	€/repas	4,59	4,68	4,67	4,76	4,85	4,85

Précisions méthodologiques :

- (1) – La gestion directe correspond aux logements des étudiants gérés directement par le réseau des œuvres universitaires
– Les charges de fonctionnement par lit comprennent : les frais de personnel, les frais de fonctionnement et l'amortissement
(2) Les charges de fonctionnement par repas comprennent : les frais de personnels sur ressources propres, les frais de fonctionnement courant et l'amortissement des investissements et du gros œuvre sur ressources propres

Source des données : CNOUS/CROUS

OBJECTIF n° 3 : Développer la prévention dans le domaine de la santé (du point de vue de l'utilisateur)

L'objectif est d'assurer un meilleur suivi sanitaire de l'état de la population étudiante, de garantir l'accès aux soins pour tous les étudiants en renforçant le partenariat avec les mutuelles étudiantes, les différents acteurs de la santé et les associations étudiantes et de répondre aux urgences médicales.

La mise en œuvre de cet objectif passe par la rénovation des services de médecine préventive et de promotion de la santé (SMPPS) et la création de services dans les universités qui n'en disposent pas encore.

Les programmes prioritaires de prévention et d'éducation à la santé (dans les domaines du tabagisme, de l'alcoolisme, des dépendances ou de la toxicomanie) mis en place dans les établissements, notamment dans le cadre de la politique contractuelle, aideront les étudiants à devenir des acteurs à part entière de leur santé. Le recours à des étudiants relais volontaires permettra d'y contribuer dans de bonnes conditions.

Au niveau académique, la politique de prévention de la santé contribuera à assurer un meilleur suivi des élèves passant des études secondaires aux études supérieures.

INDICATEUR 3.1 : Nombre d'universités sans fumée et sans tabac

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Nombre d'universités sans fumée	Nbre	9		14	16	19	30
Nombre d'universités sans tabac	Nbre	27		35	41	45	60

Précisions méthodologiques :

Université sans tabac : Dans le cadre d'une politique de prévention et de lutte contre le tabagisme en direction de l'ensemble de leurs usagers, les universités signataires de la charte s'engagent à mettre en place des actions d'information et de sensibilisation aux conséquences du tabac, ainsi que des consultations d'aide à l'arrêt du tabac.

Université sans fumée : Outre le tabac, les universités sans fumée mettent en place des actions d'information et de sensibilisation aux conséquences de la consommation de cannabis.

Source de données : Recensement initié par la DGES en Juin 2006 auprès des services de médecine préventive des universités

Mode de calcul : Les indicateurs renseignés reposent sur les réponses des 3/4 des universités

OBJECTIF n° 4 : Encourager l'engagement des étudiants et le développement des activités sportives et culturelles (du point de vue du citoyen)

Il convient d'adapter l'offre de pratiques sportives et culturelles à la demande en facilitant la pratique d'activités collectives ou individuelles diversifiées et en améliorant l'accessibilité des équipements.

Parallèlement, l'engagement des étudiants dans le fonctionnement démocratique des établissements, notamment par la participation aux élections et par l'amélioration des conditions d'exercice du mandat des élus, est encouragé (formation, autorisations d'absence, moyens matériels et de communication).

Vie étudiante

Programme n° 231 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Enfin, les initiatives étudiantes dans le domaine associatif sont soutenues et encouragées par des mesures de validation de l'engagement : prise en compte dans les crédits ECTS, mise en place de diplôme d'université, création d'unités d'enseignement optionnelles.

INDICATEUR 4.1 : Taux de participation étudiante aux élections universitaires (universités, CROUS, ...).

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Taux de participation étudiante aux élections des CROUS (1)	%	8,25			11	so	15
Taux de participation, au plan national, dans les conseils d'universités: Conseil d'administration (CA) (2)	%	13,85			14,5	so	18
Taux de participation, au plan national, dans les conseils d'universités: Conseil scientifique (CS)(2)	%	7,31			7,7	so	10
Taux de participation, au plan national, dans les conseils d'universités: Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) (2)	%	13,89			14,6	so	18

Précisions méthodologiques :

- (1) Les élections ont lieu tous les deux ans mais à des dates variables. En 2006, le taux de participation a été de 4,45 %
 (2) Il est difficile de fixer une périodicité de la mesure dès lors que les élections des représentants des étudiants n'ont pas lieu à la même date dans tous les établissements. Le mandat des étudiants est de deux ans. Les élections sont organisées par établissement, sous la responsabilité du chef d'établissement. Lors de l'enquête réalisée lors de l'année universitaire 2003/2004, 67 établissements ont répondu sur 81.

Source des données :

- (1) CNOUS
 (2) DGES

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Aides directes		1 441 276 892	1 441 276 892		1 441 276 892	1 441 276 892
02 Aides indirectes		228 958 239	228 958 239		228 958 239	228 958 239
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	73 000 068	38 972 439	111 972 507	73 000 068	38 972 439	111 972 507
04 Pilotage et animation du programme		64 579 066	64 579 066		64 579 066	64 579 066
Totaux	73 000 068	1 773 786 636	1 846 786 704	73 000 068	1 773 786 636	1 846 786 704

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Crédits
	Exécution 2005	Plafond autorisé pour 2006	Demandés pour 2007	Variation 2007 / 2006	Demandés pour 2007 (y c. charges sociales)
Enseignants du 2nd degré		381	531	+150	24 162 624
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants		426	426	0	12 522 696
Personnels d'encadrement		0	2	+2	98 842
Personnels administratif, technique et de service		61	548	+487	14 201 420
Totaux		868	1 507	+639	50 985 582

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Rémunérations d'activité	46 129 129	46 129 129
Cotisations et contributions sociales	26 620 281	26 620 281
Prestations sociales et allocations diverses	250 658	250 658

ÉLÉMENTS SUR LES EFFETS DE STRUCTURE

A – EVOLUTION DU PLAFOND D'EMPLOIS

Le programme comprend 1 507 ETPT.

A structure courante, le nombre d'ETPT augmente de 639.

Cette augmentation est due au transfert en provenance du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire », de 150 ETPT correspondant à des emplois d'enseignants du 2nd degré et de 487 ETPT de personnels administratifs, techniques et de service et de 2 ETPT de personnels d'encadrement.

Vie étudiante

Programme n° 231 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Parmi ces personnels, environ 47 % appartiennent à la catégorie A, 31 % à la catégorie B et 22 % à la catégorie C.

■ ÉLÉMENTS SALARIAUX**MESURES GÉNÉRALES****1 - Coût annuel en euros par catégorie d'emploi (valeur du point 2007) hors CAS pensions**

Catégories d'emplois	Coût entrant	Coût sortant	Coût moyen
Enseignants du 2nd degré	39 602	48 397	45 504
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	22 025	30 906	29 396
Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement	25 279	27 445	25 915
Personnels d'encadrement	39 062	65 795	49 421

Les coûts moyens correspondent au traitement indiciaire moyen de la catégorie, tel qu'il résulte d'une enquête réalisée tous les ans par le MENESR, auquel s'ajoute une évaluation des indemnités perçues en moyenne par chaque agent. Les taux de cotisations en vigueur sont appliqués.

Dans le cas des 'coûts entrants' et 'coûts sortants', les indices retenus sont respectivement les indices de recrutement et les indices que détiennent, en moyenne, les personnels qui partent en retraite.

2 – Eléments transversaux

Le PLF 2007 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur du point fonction publique de 53,9795 € le 1^{er} janvier 2007 puis de 54,2494 le 1^{er} février 2007. La valeur moyenne du point en 2007 est ainsi en progression de 0,71 % par rapport à la moyenne annuelle de la valeur du point 2006, ce qui représente un montant total de **0,2 M€** hors CAS pensions (CAS : **0,11 M€**).

En outre, l'attribution uniforme d'un point au 1^{er} novembre 2006 représente **0,66 M€** hors CAS pensions (CAS : **0,03 M€**) en 2007.

Une dotation globale de **0,14 M€** hors CAS pensions (CAS pensions : **0,06 M€**) est affectée au titre du GVT solde du programme (progression de l'indice réel moyen).

Le montant de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales (taux 5,4%) est de **2,18 M€**

Le montant de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement est de **0,05 M€**

Le montant de la cotisation employeur au compte d'affectation spéciale des pensions est de **21,57 M€** (taux de 50,74%) au titre des personnels civils et 0,13 M€ au titre de l'ATI (0,31%). Ce montant intègre l'impact de la mesure de transfert.

3 – Décomposition et évolution de la dépense de personnel

Le montant global de la masse salariale de ce programme s'élève à **51,30 M€** hors CAS pensions (Cas pensions : **21,70 M€**).

L'évolution du montant de la masse salariale est principalement due au transfert d'emplois en provenance du programme 150, soit un montant de **19,37 M€** hors CAS pensions (Cas pensions : **8,18 M€**).

PRINCIPALES MESURES CATEGORIELLES

Une enveloppe catégorielle de **0,06 M€** hors CAS pensions (Cas pensions : **0,03 M€**) est provisionnée pour la mise en œuvre du plan d'amélioration des carrières contenu dans l'accord salarial conclu avec le ministre de la fonction publique le 26 janvier 2006.

■ EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Aides directes	
02	Aides indirectes	
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 507
04	Pilotage et animation du programme	
Total		1 507

Ce programme regroupe les rémunérations des personnels intervenant au titre des actions relevant de la vie de l'étudiant (activités physiques et sportives, médecine préventive, ..).

La répartition des ETPT entre les différentes actions des programmes « formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante » résulte essentiellement des données du système analytique de répartition des moyens (SAN REMO) qui permet notamment de mesurer les besoins en personnels enseignants et IATOS. A titre d'illustration, en ce qui concerne les enseignants chercheurs, les ETPT sont répartis, compte tenu des obligations de services, à parité entre la recherche et l'enseignement.

Pour ce qui est du programme Vie étudiante, une seule action est concernée par cette répartition, l'action 3 « Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives ».

Vie étudiante

Programme n° 231 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Aides directes

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		1 441 276 892	1 441 276 892
Crédits de paiement		1 441 276 892	1 441 276 892

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	22 455 145	22 455 145

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires consacre **22,46 M€** sur la subvention pour charges de service public qu'il reçoit de l'Etat au titre de cette action. Cette part correspond au financement de la rémunération et des charges connexes des personnels administratifs chargés des questions relatives aux aides directes (gestion du dossier social unique) dans les 28 centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Sur les 2 856 personnels administratifs titulaires rémunérés sur le budget des établissements du réseau, 653 assurent l'instruction des dossiers de bourses.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux ménages	1 411 772 767	1 411 772 767

TRANSFERTS AUX MÉNAGES

Le titre 6 regroupe les crédits destinés aux dispositifs d'aide sociale en faveur des étudiants suivant des études dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère, pour un montant de **1 411,77 M€**

Les crédits relatifs aux dépenses d'intervention se répartissent de la façon suivante.

1° - Bourses d'enseignement supérieur :

On distingue plusieurs types de bourses :

- les bourses sur critères sociaux (BCS) : 1272,29 M€

Les bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur sont destinées à aider les étudiants issus des milieux les plus modestes qui, sans cette aide, renonceraient à la poursuite d'études supérieures. Elles sont accordées en fonction d'un barème national qui prend en considération les ressources des parents et les charges familiales.

En 2006, l'effectif des bénéficiaires des bourses sur critères sociaux, soit 496 412 se ventile comme suit : échelon 0 : 49 796, 1er échelon : 93 270, 2ème échelon : 51 042, 3ème échelon 51 238, 4ème échelon : 52 103, 5ème échelon : 198 963. Le taux moyen pondéré s'établit à 2 775 euros. La dépense 2007, avant la mesure de revalorisation des taux et des plafonds de ressources des bourses, s'établit à **1 239,36 M€** (496 412 – 49 796 (échelon 0)) x 2 775 euros. Il convient d'ajouter, pour aboutir à la dépense prévisionnelle 2007, le montant de la mesure de rentrée 2007 de revalorisation de 1,5 % des taux des bourses et des plafonds de ressources, soit **6,3 M€** en tiers d'année pour les BCS.

Les étudiants peuvent également obtenir, selon leur situation, des compléments de bourses : il s'agit principalement d'un complément transport pour les étudiants d'Ile-de-France ou un 4ème terme de bourses pour les étudiants originaires des départements ou territoires d'outre-mer qui restent en métropole pendant les vacances universitaires. Ces compléments représentent **26,63 M€**

- les bourses sur critères universitaires : 50,25 M€

Les bourses sur critères universitaires sont accordées sur proposition des présidents d'université, en fonction de critères universitaires et sociaux et du type de formation suivie. Elles comprennent les bourses de service public, les bourses de master 2 recherche et professionnel, les bourses d'agrégation.

Le contingent actuel de bourses sur critères universitaires est de 12 779 (bourses de service public : 746, master 2 recherche et professionnel : 10 418, agrégation : 1 615). Le taux moyen de ces bourses pour 2006 est de 3 913 euros. La dépense, avant la mesure de rentrée 2006 de revalorisation des taux des bourses, s'établit donc à **50 M€** soit 12 779 x 3 913 euros.

Il convient d'ajouter, pour aboutir à la dépense prévisionnelle 2007, le montant de la mesure de rentrée 2007 de revalorisation des taux des bourses de 0,74 M€ en tiers d'année soit **0,25 M€** (3 913 € x 1,5 % x 12 779 sur trois mois).

- les allocations d'études, 32,16 M€

Cette aide est destinée aux étudiants qui rencontrent, durant leur année universitaire, des difficultés particulières (rupture familiale, indépendance familiale avérée...) ou qui se trouvent en reprise d'études après l'âge de 26 ans.

Le contingent actuel des allocations d'études est de 11 000. Le taux moyen de ces bourses est de 2 909 euros. La dépense, avant la mesure de rentrée 2007 de revalorisation des taux des bourses, s'établit à **32 M€**, soit 11 000 x 2 909 euros. Il convient d'ajouter, pour aboutir à la dépense prévisionnelle 2006, le montant de la mesure de rentrée 2006 de revalorisation des taux des bourses, soit **0,16 M€** (2 909 € x 1,5 % x 11 000 sur trois mois).

- Le dispositif des bourses de mérite : 8,85 M€

Il a pour objectif de soutenir les étudiants particulièrement méritants et de condition modeste dans des études supérieures longues. Actuellement, les bourses de mérite concernent les étudiants éligibles à une bourse sur critères sociaux qui ont obtenu le baccalauréat avec mention très bien lors de leur première présentation à cet examen et à la session correspondant à l'année d'inscription à l'université. Elles sont réservées aux étudiants qui s'engagent à entreprendre certains types d'études comme les études de médecine, les études permettant l'accès aux concours des grandes écoles. La bourse de mérite est acquise durant la durée des études. Le contingent des bourses de mérite a été augmenté de 350 à la rentrée universitaire 2006. 1 450 bourses de mérite pourront être allouées en 2007 pour un montant annuel unique de 6 102 €, soit une dépense prévisionnelle de 8,85 M€ (6 102 € x 1 450 bourses).

L'appel à projet « promouvoir l'égalité des chances » : 1,19M€

Sur les 104 propositions présentées par les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de l'appel à projets « promouvoir l'égalité des chances », le jury de sélection des projets a choisi 54 projets pour une mise en œuvre à la rentrée universitaire 2006 dont le montant s'élève à 3,68 M€ dont 1,19 M€ correspond au solde à financer en 2007.

Afin d'accompagner la rénovation et l'évolution du dispositif des aides directes aux étudiants, une provision de **41,73 M€** est inscrite au PLF 2007. Elle est globalement destinée à l'amélioration des dispositifs existants, au financement complémentaire des crédits alloués aux bourses sur critères sociaux ainsi qu'à la couverture des dépenses consécutives à la mise en place pour 2006-2007 d'une allocation d'installation étudiante. Cette dernière a

Vie étudiante

Programme n° 231 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

été créée à la rentrée 2006 pour les étudiants boursiers bénéficiant, pour la première fois, d'une aide au logement. Elle représente un coût en année pleine de 24 M€, dont 4,8 M€ de restes à payer au titre de 2006. La mobilisation de cette provision sera répartie au cours de la gestion 2007.

2° - Allocations uniques d'aide d'urgence, pour un montant de 4,6 M€ :

Ces crédits, délégués au CNOUS, permettent d'apporter rapidement une aide financière auprès des services sociaux des CROUS. Ils sont complétés par des participations d'universités venant du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE), de collectivités territoriales, d'autres organismes, ou de ressources propres des CROUS. Deux types d'aides sont accordés à ce titre : des dons ou des prêts.

En 2005, 46 500 étudiants ont sollicité une aide financière auprès des services sociaux des CROUS. 38 600 étudiants ont bénéficié d'un don pour un montant moyen de 154 €. 1 668 prêts ont été accordés pour un montant moyen de 194 €.

Les aides d'urgence sont financées à hauteur de 73 % par l'Etat. Le complément du financement est apporté par les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur, le réseau des œuvres et le remboursement des prêts.

3° - Le versement de financement au CNASEA :

Des crédits, d'un montant de **0,7 M€**, permettent d'apporter à des demandeurs d'emplois les moyens de s'inscrire dans une démarche de formation continue. Ce dispositif est pris en charge par le CNASEA.

Principales mesures de l'année

Trois mesures prises à la rentrée universitaire 2006 sont consolidées au PLF 2007 pour un montant de **16,37 M€** :

- l'augmentation du contingentement des bourses de mérite (2,14 M€)
- l'appel à projet « promouvoir l'égalité des chances » (1,19 M€)
- l'extension en année pleine de la revalorisation de 1,5% des taux des bourses et des plafonds de ressources (13,04 M€) à la rentrée 2006.

6,7 M€ vont permettre le financement de l'augmentation de 1,5 % des taux des bourses et des plafonds de ressources à la rentrée 2007.

Dans la perspective de mesures prises en 2007 destinées à accompagner la rénovation et l'évolution du dispositif des aides, une provision de **41,73 M€** est inscrite au PLF 2007.

■ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Prêts et avances	7 048 980	7 048 980

PRETS ET AVANCES

Les crédits d'un montant de **7 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement correspondent aux prêts d'honneurs accordés aux étudiants, auxquels s'ajoutent des rattachements de crédits de fonds de concours liés aux remboursements de ces prêts (prévision 2007 : 5 M€). Il s'agit de prêts, sans intérêt, remboursables au plus tard dix ans après la fin des études.

Les crédits consacrés aux prêts d'honneur vont permettre de satisfaire 3 200 demandes de prêts pour un montant moyen de 3 750 €.

ACTION n° 02 : Aides indirectes

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		228 958 239	228 958 239
Crédits de paiement		228 958 239	228 958 239

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	222 485 814	222 485 814

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

L'Etat verse en subvention pour charges de service public **222,48 M€** au réseau des œuvres universitaires, opérateur unique de cette action, pour financer les dépenses relatives à la gestion du logement et de la restauration universitaires.

Sur ces crédits, peuvent être principalement identifiés :

34,6 M€ pour les rémunérations de 1 048 emplois de personnels administratifs des CROUS (540 affectés sur l'hébergement et 508 affectés sur la restauration) ;

125,9 M€ affectés principalement à la rémunération des personnels ouvriers des CROUS assurant le fonctionnement des résidences et des restaurants universitaires ;

59,4 M€ de crédits pour l'investissement : en 2006, 48 M€ ont été dépensés pour le logement étudiant ;

1,9 M€ pour l'informatique du réseau des œuvres universitaires et scolaires ;

0,6 M€ pour la formation des personnels du CNOUS et des CROUS.

Le logement étudiant

Les actions conduites concernent en premier lieu la mise en œuvre du plan gouvernemental pour le logement étudiant (Plan Anciaux) qui représente un effort considérable de la part du gouvernement visant à réduire l'écart qui existe jusqu'à présent entre les besoins et les offres en logements étudiants. Il prévoit d'une part la création de places nouvelles (50 000 en 10 ans) et d'autre part, la réhabilitation des résidences existantes aux normes actuelles de confort et d'équipement (70 000 en 10 ans).

Il est également prévu de poursuivre l'engagement de remise en décence des résidences les plus dégradées ainsi que les travaux de sécurité les plus indispensables sur les bâtiments non susceptibles de réhabilitation à bref délai (2 M€ ont été investis en 2004, 7 M€ en 2005 et en 2006).

Pour la rentrée 2005, 8 000 nouveaux logements à loyer modéré ont été mis à disposition des étudiants. Il en sera de même à la rentrée 2006.

S'agissant de la réhabilitation, le plan gouvernemental prévoit de financer les remises aux normes de confort et d'équipement des chambres en cités universitaires par la mobilisation, d'une part des ressources des CROUS (29 M€ en 2006) auxquels s'ajoutent les 48 M€ apportés par le CNOUS via la subvention pour charges de service public et d'autre part, des crédits inscrits dans le cadre des contrats de plan Etat Régions (CPER). 4 388 chambres ont été réhabilitées en 2005 et 4 600 sur l'exercice 2006, en 2007, 5 000 réhabilitations sont prévues (coût moyen par chambre rénovée : 17 000 euros).

Vie étudiante

Programme n° 231 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La restauration

Les actions conduites visent à poursuivre l'effort de réhabilitation, de modernisation et de mise aux normes d'hygiène et de sécurité mené ces dix dernières années et, via la nouvelle politique de restauration arrêtée par le conseil d'administration du CNOUS, de reconquérir des usagers.

Un quart des structures de restauration des CROUS nécessitent encore des investissements lourds. En 2006, le réseau consacre 20,3 M€ à la rénovation des restaurants universitaires. Des restructurations ou des constructions nouvelles sont également prévues dans le cadre des CPER.

Après dix années de recul régulier (2% en moyenne par an), le réseau s'est doté d'une nouvelle politique mieux adaptée aux attentes des étudiants et, dans le cadre de son projet stratégique pour la période 2004/2007, s'est fixé des objectifs de performance : arrêt de la dégradation de la fréquentation en 2003 et reconquête de 1% par an à partir de 2004. Ces objectifs ont été atteints avec une amélioration de 1,4% en 2004 et 2005. A la fin de 2006, la fréquentation aura baissé de 1% sur l'année qu'il est prévu de récupérer en 2007 avec un objectif de croissance de 2,5 % (55,4 millions de repas).

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux ménages	1 147 419	1 147 419
Transferts aux autres collectivités	5 325 006	5 325 006

TRANSFERTS AUX MÉNAGES

Ce titre représente **1,15 M€** de crédits destinés à financer les voyages port à port (ou réquisitions de passage) pour les étudiants des départements d'outre-mer. Ce dispositif consiste en la prise en charge d'un voyage aller vers la métropole au début des études et d'un voyage retour à la fin des études.

En 2005, 1 628 (contre 1 828 en 2004) prises en charge vers la métropole ont été effectuées qui se répartissent de la manière suivante : 717 de La Réunion et 911 des Antilles-Guyanne. Pour la même année 2005, on relève 230 réquisitions de passage retour (235 en 2004). Le nombre total de voyages pris en charge par l'Etat s'élève à 1 858, à un taux moyen de 620 €.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

Les crédits prévus au titre des transferts aux autres collectivités s'élèvent à **5,32 M€** et se décomposent comme suit :

4,82 M€ afin d'assurer le fonctionnement et la maintenance de la Cité internationale universitaire de Paris. Cette fondation a pour mission de favoriser les échanges entre étudiants de toutes nationalités, accueillir les chercheurs, professeurs, artistes poursuivant en France des missions temporaires de recherche ou d'enseignement supérieur, organiser des manifestations qui présentent prioritairement un caractère international ;

0,5 M€ pour les frais de fonctionnement de la fondation santé des étudiants de France (FSEF).

Pour une meilleure prise en compte de la nature de la dépense, des transferts de crédits ont été réalisés dans ce présent projet de loi de finances :

- d'une part, du titre 3 (dépenses de fonctionnement) vers le titre 6 (dépenses d'intervention) pour un montant global de 3,58 M€ correspondant à la dotation de la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP), qui n'est pas classée dans les opérateurs de l'Etat ;

- et d'autre part, pour 1,74 M€ de crédits en provenance du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » recouvrant les frais de maintenance de la CIUP et ceux de la Fondation santé des étudiants de France (FSEF).

ACTION n° 03 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	73 000 068	38 972 439	111 972 507
Crédits de paiement	73 000 068	38 972 439	111 972 507

VENTILATION DES EFFECTIFS

	2006	2007
ETP rattachés à l'action par catégorie	868	1507
Personnels enseignants du second degré(*)	381	531
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	426	426
Personnels d'encadrement	0	2
Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement	61	548
(*) SIUAPS		
NB: effectifs en ETPT		

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 000 000	3 000 000
Subventions pour charges de service public	30 603 373	30 603 373

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les crédits inscrits sur cette catégorie (**3 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement) correspondent aux crédits relatifs aux cotisations et aux rentes versées par l'Etat pour la réparation des accidents du travail survenus aux étudiants bénéficiant des dispositions du titre IV de la sécurité sociale.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public, d'un montant de **30,60 M€**, couvrent le secteur de la santé, celui des activités socio-éducatives des étudiants (activités sportives et culturelles notamment), et le financement des mesures en faveur des handicapés.

Une part des **dotations contractualisées des établissements d'enseignement supérieur** est imputée sur cette action au titre du volet « vie étudiante » des contrats des établissements pour **13,48 M€**

Par ailleurs ; les établissements d'enseignement supérieur reçoivent des subventions pour financer des actions de médecine préventive et des activités physiques et sportives. Les moyens alloués par l'Etat au titre de la subvention pour charges de service public s'élèvent à **7,8 M€**

Vie étudiante

Programme n° 231 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La médecine préventive (2,48 M€)

Le décret n° 88-520 du 3 mai 1988 prévoit que les universités doivent se doter d'un service de médecine préventive et de promotion de la santé (SMPPS) ou s'associer pour créer des services inter - universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SIMPPS). Il existe actuellement 42 services universitaires et 10 services inter-universitaires.

La protection médicale des étudiants inscrits dans des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) autres que des universités est assurée par convention entre l'établissement concerné et un SMPPS. Ces services ont pour mission d'assurer un suivi médical de l'étudiant afin de dépister les affections médicales et les troubles de santé dont l'étudiant peut être atteint, un contrôle de son état vaccinal et la dispense de soins d'urgence. Ils développent également des programmes prioritaires de prévention et d'éducation à la santé notamment dans le domaine des conduites addictives.

Ces services bénéficient de moyens constitués par le financement attribué par l'Etat et par le droit spécifique payé par chaque étudiant (4,58 €).

Les activités physiques et sportives (4,29 M€)

La pratique sportive étudiante connaît très peu d'évolution depuis plusieurs années et se situe aux alentours de 20 % dans les universités. Aussi afin de développer la participation des étudiants aux activités sportives, le ministère finance les services universitaires des activités physiques et sportives (SUAPS). Toutes les universités en sont dotées, ainsi que les grandes écoles (bureau des sports). Ces services sont chargés de coordonner et d'organiser les pratiques des associations sportives (pluridisciplinaires) des établissements d'enseignement supérieur.

Enfin sont imputés sur l'action 3, les crédits destinés au financement des **activités en matière culturelle** menées par le réseau des œuvres universitaires et scolaires pour un montant de **2,84 M€**

L'accompagnement des étudiants handicapés

Des crédits à hauteur de **7,5 M€** sont prévus dans le cadre de l'application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche doit assurer dorénavant la prise en charge financière d'une partie des missions qui incombent à l'AGEFIPH. A ce titre, un financement de **2,5 M€** est prévu.

De plus, le ministère entend consacrer **5 M€** à la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005. Il s'agit de financer la mise en place d'un dispositif d'accompagnement pédagogique des étudiants handicapés. Ce dispositif comprend des prestations d'accueil, de soutien, et la mise en place d'équipements pédagogiques.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	5 369 066	5 369 066

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

Les transferts aux autres collectivités de cette action s'élèvent à **5,37 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement pour les activités associatives et culturelles. Ces crédits se répartissent de la façon suivante.

Suite à un transfert de crédits en provenance du programme « Formations supérieures et recherche universitaire », **0,08 M€** sont destinés dans le cadre de cette action à la Fondation santé des étudiants de France.

5,29 M€ permettent l'attribution de subventions allouées à des associations étudiantes.

Ce financement correspond :

- à la prise en charge de la formation des élus des associations étudiantes, conformément à la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 qui prévoit des aides financières pour la formation de leurs élus en fonction de leurs résultats électoraux aux scrutins du CNOUS et du CNESER ;
- au soutien financier du ministère sur des appels à projets ponctuels d'associations étudiantes ;
- à une subvention attribuée par le ministère à titre de participation au fonctionnement des associations, notamment celles visées ci-dessous ;
- au financement de plusieurs conventions pluriannuelles d'objectifs signées entre le ministère et différentes associations telles que ANIMAFAC, la FAGE, l'AFEV, la LMDE et l'USEM afin de participer à la mise en place d'opérations ciblées.
- au financement de la FFSU (Fédération Française du Sport Universitaire) qui organise avec ses comités régionaux du sport universitaire (CRSU), les compétitions sportives regroupant les associations sportives d'établissements adhérentes. (1,03 M€).

ACTION n° 04 : Pilotage et animation du programme

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		64 579 066	64 579 066
Crédits de paiement		64 579 066	64 579 066

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	64 579 066	64 579 066

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Cette action « pilotage et animation du programme » regroupe les crédits :

- du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) destinés à la rémunération de ses personnels administratifs et son fonctionnement propre, ainsi que des actions spécifiques menées en direction du réseau des œuvres universitaires et scolaires (informatisation, formation continue, œuvres sociales, communication) ;
- de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), destinés à couvrir son fonctionnement.

64,58 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement sont imputés sur cette action. Ce montant se décompose de la façon suivante.

50,41 M€ sont destinés à assurer le paiement des rémunérations des personnels des œuvres universitaires et scolaires concourant au pilotage du réseau et de ses établissements (1.096 personnes). Ce montant intègre :

- une mesure de périmètre de **3,74 M€** correspondant à la prise en charge de l'augmentation du taux de la part patronale des pensions civiles des fonctionnaires de l'Etat employés au sein du réseau des œuvres universitaires ;
- un abondement de **1,50 M€** pour permettre la prise en compte dans le réseau des œuvres universitaires de l'accord salarial conclu avec le ministre de la fonction publique en janvier 2006 et comprenant l'augmentation de la valeur du point indiciaire (augmentations de la valeur du point au 1er janvier et au 1er juillet 2006, l'attribution d'un point supplémentaire d'indice à tous les agents au 1er novembre 2006), ainsi que le volet statutaire.

Vie étudiante

Programme n° 231 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

13,96 M€ sont destinés au fonctionnement du Centre national, dont **1,91 M€** au titre de l'informatisation du réseau et **0,7 M€** destiné à financer la formation continue des agents du réseau.

0,21 M€ ont été transférés sur cette action au titre des activités internationales du CNOUS envers les boursiers du gouvernement français (BGF) et les boursiers des gouvernements étrangers (BGE).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « opérateurs » du projet annuel de performances.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Affectées non engagées au 31/12/2005	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement			Différence
	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	LFI 2006 + reports	Demandées pour 2007	LFI 2006 + reports	Demandés sur autorisations d'engagement antérieures	Demandés sur autorisations d'engagement nouvelles	
0	0	1 739 133 643	1 846 786 704	1 739 133 643	0	1 846 786 704	0

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			331 779 268	331 779 268	340 123 398	340 123 398
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux			331 779 268	331 779 268	340 123 398	340 123 398

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère		868	1 507
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		12 722	12 842

2006 / EMPLOIS DES OPÉRATEURS

	ETPT
CNOUS –CROUS	12 722
Total	12 722

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

RÉSEAU DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES

Le CNOUS et le réseau des CROUS

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires est composé d'un établissement national, et de 28 établissements régionaux.

Le Centre national (CNOUS) et les centres régionaux (CROUS) sont des établissements publics à caractère administratif, dotés de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Le CNOUS anime le réseau des 28 centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires. L'ensemble du réseau représente un budget consolidé de 997 millions d'euros et plus de 12 800 personnels dont près de 10 000 agents contractuels permanents de droit public.

La nature des missions et actions de rattachement

Le CNOUS poursuit une mission de service public. A ce titre il anime le réseau des CROUS, anime et pilote la politique du réseau des œuvres conformément aux objectifs fixés par l'Etat et inscrits dans un contrat pluriannuel.

Il contribue :

- à la répartition entre les CROUS des aides publiques et privées ;
- à la mise en place des dispositifs d'encouragement à la mobilité internationale et à la construction de l'espace européen d'enseignement supérieur, en facilitant notamment l'accueil des étudiants, chercheurs ou stagiaires étrangers ;
- au développement de l'initiative étudiante et des activités culturelles ;
- à l'étude des conditions de vie des étudiants, par l'intermédiaire de l'observatoire de la vie étudiante ;
- à la définition d'une politique de logement permettant d'assurer la réhabilitation et la création de cités universitaires ;
- à la dynamisation de la politique de restauration universitaire ;
- à la modernisation du réseau des œuvres sous tous ces aspects.

Les CROUS ont pour mission d'améliorer et de faciliter les conditions de vie des étudiants.

Ils contribuent ainsi à :

- l'amélioration de l'accueil et de l'intégration des étudiants ; à cet égard, ils gèrent le dossier social étudiant (DSE) qui permet à l'étudiant de faire simultanément une demande d'aide financière et une demande de logement ;
- la gestion des aides financières directes et, notamment, les bourses d'enseignement supérieur et l'action sociale ;
- la gestion de l'offre de logement ;
- la restauration étudiante.

Action

Le réseau des œuvres se rattache à l'ensemble des actions du programme « Vie étudiante ».

Nature des liens avec l'opérateur

Le décret du 5 mars 1987, modifié par le décret du 29 janvier 1996 porte sur l'organisation et les missions des œuvres universitaires.

Ce décret confère la nomination du directeur du CNOUS et de quatre membres du conseil d'administration au ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Le ministre chargé de l'enseignement supérieur a conclu le 14 décembre 2004 un contrat d'objectifs avec le CNOUS pour la période 2004-2007.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Aides directes			27 030 983	27 030 983	27 030 983	27 030 983
Subventions pour charges de service public			22 455 145	22 455 145	22 455 145	22 455 145
Transferts			4 575 838	4 575 838	4 575 838	4 575 838
Aides indirectes			222 485 814	222 485 814	222 485 814	222 485 814
Subventions pour charges de service public			222 485 814	222 485 814	222 485 814	222 485 814
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives			2 843 401	2 843 401	2 843 401	2 843 401
Subventions pour charges de service public			2 843 401	2 843 401	2 843 401	2 843 401
Pilotage et animation du programme			59 128 953	59 128 953	64 579 066	64 579 066
Subventions pour charges de service public			59 128 953	59 128 953	64 579 066	64 579 066
Total			311 489 151**	311 489 151**	316 939 264**	316 939 264**

**En 2006, le réseau des œuvres universitaires a reçu 43 769 409 € de subventions des autres ministères (Ministère des Affaires étrangères, Ministère de l'Outre-mer).

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR

Ressources du CNOUS et des CROUS

(En euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
369 728 476	17 204 275		610 226 987	997 159 738

Dépenses du CNOUS et des CROUS

(En euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Aides directes	18 666 459	77 062 203	16 896	95 745 558
Aides indirectes	268 789 261	371 190 763	131 060 558	771 040 582
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 481 512	4 199 212	692 786	6 373 510
Pilotage et animation du programme	59 407 458	54 607 970	9 984 660	124 000 088
Totaux	348 344 690	507 060 148	141 754 900	997 159 738

Vie étudiante

Programme n° 231 | OPÉRATEURS

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (en ETPT)	12 573	12 722	12 722
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (en ETPT)			
Total	12 573	12 722	12 722

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

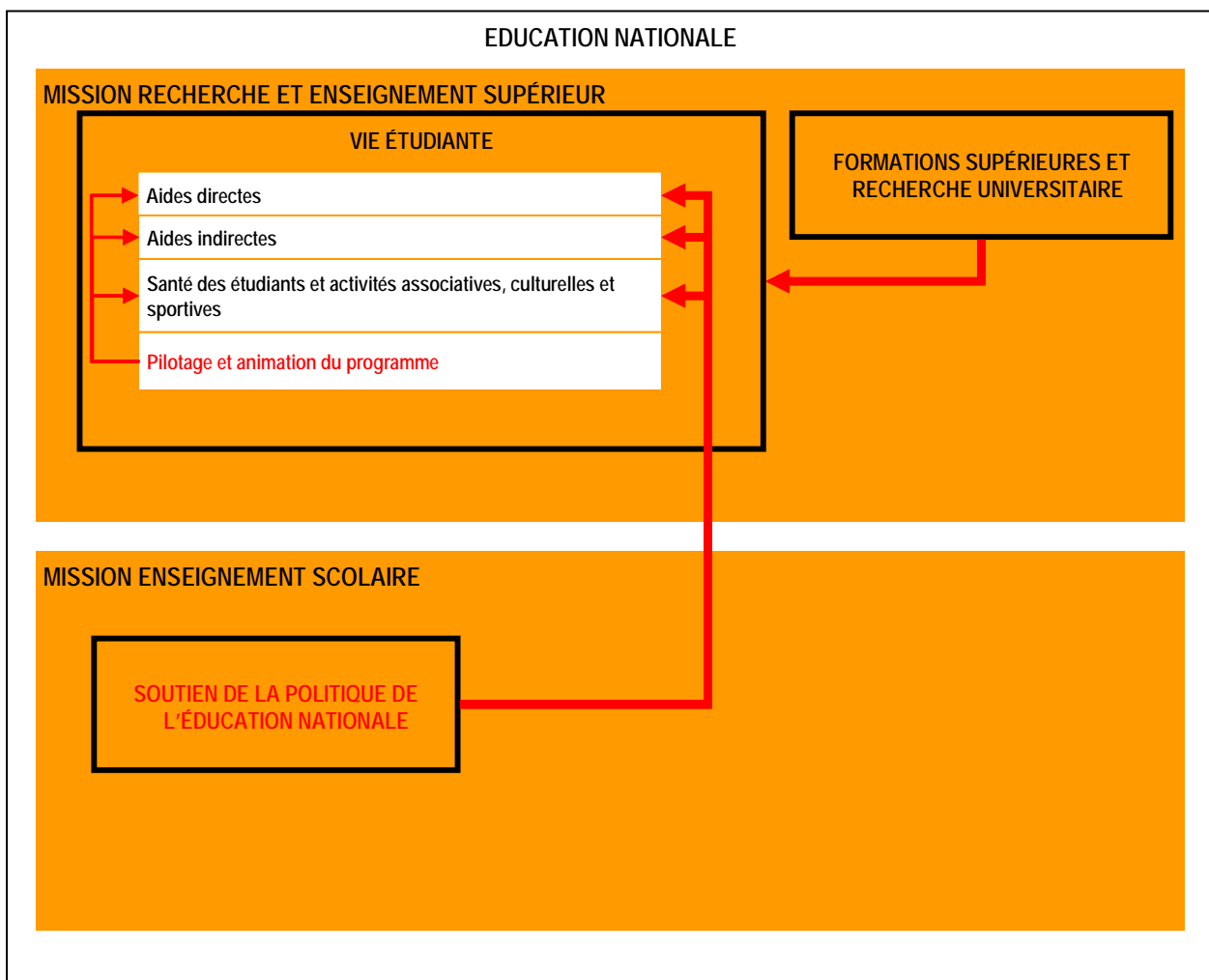
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances précédent, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHEMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2007 (y c. fonds de concours)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2007 après ventilation (y c. fonds de concours)	LFI 2006 après ventilation (y c. fonds de concours)
		au sein du programme	entre programmes		
Aides directes	1 446 276 892	+1 069 429	+2 077 642	+1 449 423 963	+1 384 435 680
Aides indirectes	228 958 239	+63 509 637	+39 622 566	+332 090 442	+286 129 356
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	111 972 507	0	+744 515	+112 717 022	+76 036 205
Pilotage et animation du programme	64 579 066	-64 579 066	0	0	0
Total	1 851 786 704	0	+42 444 723	1 894 231 427	1 746 601 241

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-42 444 723
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission Recherche et enseignement supérieur)	-40 894 554
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission Enseignement scolaire)	-1 550 169

OBSERVATIONS

LA FONCTION DE SOUTIEN

Présentation de la fonction de soutien

L'action « Pilotage et animation du programme » est une action support dont la finalité est de contribuer au pilotage de la politique publique menée dans le domaine de la vie étudiante. Elle comprend les moyens du réseau des œuvres universitaires et scolaires (le Centre national – CNOUS – et les 28 Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires - CROUS). Ils correspondent au fonctionnement de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), du CNOUS ainsi qu'à des actions spécifiques menées en direction du réseau (informatisation, formation continue, œuvres sociales, communication). Cette action représente les coûts indirects qui ne sont pas a priori imputables à un domaine particulier du programme « Vie étudiante ».

Modalités de rapprochement et de ventilation des dépenses de fonction de soutien dans les actions

Dans un premier temps, les crédits de l'action « Pilotage et animation du programme » ont été ventilés sur les autres actions du programme sur la base de la répartition des effectifs en ETP (équivalents temps plein) des personnels en charge des fonctions de pilotage et d'évaluation (soit selon les attributions des structures auxquelles ces personnels sont affectés, soit selon leur activité principale) :

- Action « Aides directes » : 1,1% ;
- Action « Aides indirectes » : 98,9% ;
- Action « Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives » : 0% (données non significatives).

Dans un deuxième temps, des crédits correspondant à des actions ou des programmes support venant d'autres programmes ont été ventilés entre les actions du programme « Vie étudiante » hors l'action « Pilotage ». Ces modalités conduisent à la ventilation suivante :

- L' action « Pilotage et support du programme » du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » a été ventilée pour sa partie pilotage du système universitaire des établissements de l'enseignement supérieur en fonction de la proportion des personnels de la Direction Générale de l'enseignement supérieur chargés de la vie étudiante ;

- de même, le programme « Soutien de la politique de l'Education nationale » de la mission « Enseignement scolaire » a aussi contribué à la reconstitution des coûts complets du programme « Vie étudiante » avec la prise en compte des rémunérations du personnel de la Direction Générale de l'Enseignement supérieur dont les missions sont liées à la vie étudiante.

Commentaire sur les résultats obtenus

Dans ce projet de loi de finances, l'action « Immobilier » du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » a été ventilée, pour la première fois, en partie sur l'action « Aides indirectes » du programme « Vie étudiante » pour les crédits, notamment des CPER, au prorata des surfaces d'hébergement recensées par la direction générale de l'enseignement supérieur dans les établissements de l'enseignement supérieur.